

Marché Public de Travaux

Maître d'Ouvrage



FDAAPPMA62

Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais

Rue des Alpes

62510 Arques

TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Dossier de Consultation des Entreprises

Acte d'engagement

Arasement de l'ouvrage hydraulique de la scierie DANEL

Délai de remise des candidatures : 26 Mai 2023 à 12h00.

Maîtrise d'œuvre :

Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais

Rue des Alpes

62510 Arques

Avril 2023

Contenu

I.	Objet du marché.....	3
II.	Maîtrise d'ouvrage	3
III.	Contractant.....	4
1.	Cadre réservé aux entreprises individuelles.....	4
2.	Cadre réservé aux sociétés	5
3.	Cadre réservé aux groupements d'entreprises	6
IV.	Prix.....	9
V.	Montant sous-traité	10
1.	Sous-traitants connus à la remise des offres	10
2.	Sous-traitants non connus à la remise des offres	10
1.	Sous-traitants	11
I.	Signature du marché.....	12
I.	Délai de validité et durée d'exécution du marché	13
II.	Paiements.....	14
1.	Compte à créditer.....	14
III.	Avance	15
IV.	Décision du pouvoir adjudicateur	16

Le formulaire ATTR11 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics pour présenter leur offre. Le formulaire concerne les procédures passées en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

II. Objet du marché

Le présent marché d'étude a pour objet la réalisation des travaux d'arasement de l'ouvrage de la Scierie Danel située sur la rivière de la Lys à Dennebroeucq.

III. Maîtrise d'ouvrage

Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Président : SAILLIOT Pascal

Adresse : Maison de la Pêche et de la Nature – Rue des Alpes – 62510 Arques

Tel : 03.91.92.02.03

Mail : contact@peche62.fr

SIRET : 401 935 788 00026

IV. Contractant

1. Cadre réservé aux entreprises individuelles

Je, contractant soussigné (Nom, Prénom) :

Agissant en mon nom personnel, domicilié à

Téléphone :Télocopie :

Identifié sous le numéro SIRET : | _____ : _____ | _____ : _____ | _____ : _____ | _____ : _____ |

Code d'activité économique principale (A.P.E.) :

Immatriculé au Registre du Commerce de :

Des métiers de :

Sous le numéro :

Faisant élection de domicile :

(1) : Intitulé complet et forme juridique de la Société

2. Cadre réservé aux sociétés

Je, contractant soussigné (Nom, Prénom, Qualité)

Agissant au nom et pour le compte de la société (1)

Dont le siège social est :

Téléphone :Télexcopie :

Identifié sous le numéro SIRET : | _____ : _____ | _____ : _____ | _____ : _____ |
_____ : _____ | _____ : _____ | _____ : _____ |

Code d'activité économique principale (A.P.E.) :

Immatriculé au Registre du Commerce de :

Des métiers de :

Sous le numéro :

Faisant élection de domicile :

(1) : *Intitulé complet et forme juridique de la Société*

Identifié sous le numéro SIRET : | _____ : _____ | _____ : _____ | _____ : _____ |
| _____ : _____ | _____ : _____ | _____ : _____ |

Code d'activité économique principale (A.P.E.) :

Immatriculé au Registre du Commerce de :

Des métiers de :

Sous le numéro :

Faisant élection de domicile :

Et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par
..... **mandataire commun,**
dûment mandaté à cet effet.

: *Rayer la mention inutile.*

: *Intitulé complet et forme juridique de la Société.*

Nota : en cas de plus de 2 contractants, introduire une photocopie du cadre en supplément et indiquer 3^{ème} et 4^{ème} contractant et ainsi de suite.

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales et des documents qui y sont mentionnés,
- Le Règlement de la Consultation (R.C.) ;
- Après avoir remis une attestation sur l'honneur indiquant mon (notre) intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations, objet du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France ;
- Et après avoir fourni la déclaration du candidat et les attestations prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Et conformément à leurs clauses,

Engagement, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des

documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euro, réalisée sur la base des conditions économiques du mois de la date de remise des offres. Ce mois est appelé « mois zéro » (Mo).

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve à accepter sans modifications le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (ou le Cahier des Clauses Particulières, le cas échéant) établis par le pouvoir adjudicateur.

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, à respecter les lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail du pays où cette main d'œuvre est employée et je m'engage (nous nous engageons) également à respecter les dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Je m'engage (nous nous engageons) à être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sous 7 jours, sur simple demande du représentant du pouvoir adjudicateur.

En cas de sous-traitance, je m'engage (nous nous engageons) à aviser le ou les sous-traitants que ces obligations leurs sont applicables.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m' (nous) est notifiée dans un délai de CENT QUATRE VINGT (180) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation (R.C.).

Une fois le marché attribué, les prix indiqués dans le B.P.U. et le D.Q.E. sont applicables pour une durée de 1 an soit jusqu'au 26 Mai 2024.

V. Prix

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés, je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.

Le marché est passé **sans minimum ni maximum** pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 26 Mai 2024.

Le montant du marché, rémunéré par application de prix forfaitaires pour chaque prestation réalisée et validée par le maître de l'ouvrage est de :

Montant total du marché		
Montant hors taxes :		Euros (en chiffres)
TVA au taux de 20,0% :		Euros (en chiffres)
Montant TVA incluse :		Euros (en chiffres)
Soit :		Euros (en chiffres)
Soit :		(en lettres)

L'offre présentée au titre du présent marché contient des fournitures en provenance de :

- Pays de l'Union européenne, France comprise :% ;
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce (Union européenne exclue) :% ;
- Autre :%.

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau en annexe I la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

Le descriptif de la part de chaque étape du projet et de la part de chaque cotraitant est présent dans les annexes I au présent Acte d'Engagement.

VI. Montant sous-traité

1. Sous-traitants connus à la remise des offres

L'(Les) annexe(s) jointe(s) au présent Acte d'Engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée signifier l'acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter, conformément à ces annexes, est de :

MONTANT HT	T.V.A. (20,0 %)	MONTANT TTC
Soit un prix global TTC de (en lettres)		

2. Sous-traitants non connus à la remise des offres

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de marché leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Nature de la prestation	Montant HT	T.V.A. (20,0 %)	Montant TTC
Total :			

Le montant maximal T.V.A. incluse de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en gage ou en cession est ainsi de.....EUROS T.T.C. (en chiffres)..... EUROS T.T.C. (en lettres).

Nota : Joindre à l'acte d'engagement une annexe par sous-traitant, constituant demande d'acceptation de celui-ci et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, suivant le modèle ci-annexé, qui est un acte spécial signé par le représentant légal du maître de l'ouvrage du marché et par le titulaire du marché qui conclut le contrat de sous-traitance.

Chaque acte spécial sera accompagné des déclarations et attestations énumérées sur l'acte spécial figurant en annexe.

1. Sous-traitants

Le sous-traitant qui a été accepté, et dont les conditions de paiement ont été agréées, peut céder ou nantir, à concurrence du montant des prestations qui doivent lui être réglées directement, tout ou partie de sa créance. La copie certifiée conforme de l'original du marché prévue à l'article 106 du Code des Marchés Publics et, le cas échéant, de l'acte spécial prévu à l'article 114 du Code des Marchés Publics désignant un sous-traitant admis au paiement direct, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct.

Par la présente notification, le sous-traitant reconnaît avoir reçu une copie certifiée conforme à l'original du marché et de l'annexe de l'Acte d'Engagement relative à la présentation du sous-traitant.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, intégrer au présent acte d'engagement l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. Si l'administration remet l'acte d'engagement contre récépissé, le sous-traitant complétera et signera la formule ci-dessous.

VII. Signature du marché

En cas de titulaire individuel, le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

En cas de groupement :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant (*article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016*) :

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, pour signer le présent acte d'engagement et les modifications ultérieures du marché en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations.

VIII. Délai de validité et durée d'exécution du marché

Le délai court à compter de la notification du présent marché et s'étend jusqu'à la fin de la période de garantie et de parfait achèvement.

Le marché sera réalisé dans un délai global de **un (1) an (soit jusqu'au 26 Mai 2024)**. Le marché de travaux commence à sa date de notification. Après obtention des accords de financements, des ordres de service seront émis avant tout commencement de travaux.

L'émission des bons de commande ne peuvent intervenir que pendant la durée de validité du présent marché.

IX. Paiements

1. Compte à créditer

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) ci-après selon les répartitions jointes en annexe.

Désignation du compte à créditer en euros :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet :
- Clé RIB :

(Joindre un RIB)

Désignation du (des) compte(s) à créditer en cas de groupement, en euros :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet :
- Clé RIB :

(Joindre un RIB)

NOUS AFFIRMONS (J'AFFIRME) sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie :

- À NOS (MES) torts exclusifs, ne pas tomber ;
- À SES torts exclusifs, que le groupement d'intérêt économique pour lequel (la société pour laquelle) j'interviens ne tombe pas ;
- À LEURS torts exclusifs, que les sociétaires pour lesquels nous intervenons ne tombent pas ;

Sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 et du décret 92.1310 du 15 décembre 1992.

2. Avance

Il est prévu une avance sous réserve des dispositions prévues par l'article 110 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

Une avance est accordée au titulaire d'un marché lorsque le montant initial du lot ou de la tranche affermie est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

Pour les marchés à bons de commandes, l'avance s'applique sur le montant minimum, ou à défaut, sur les bons de commande de plus de 50 000 € HT et avec un délai d'exécution de plus de deux mois.

Le titulaire peut refuser le versement de l'avance.

Le candidat

Accepte

Refuse l'avance

X. Décision du pouvoir adjudicateur

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Suite au marché émis pour la réalisation des travaux de restauration des continuités écologiques au droit de l'ouvrage de la Scierie DANEL :

Est acceptée la présente offre de l'entreprisepour valoir acte d'engagement.

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent en date du :

Le présent acte comporte :

Une annexe relative aux précisions apportées par le candidat concernant la teneur de son offre ;

Une annexe relative à une mise au point.

En cas de sous-traitance, le formulaire de déclaration de sous-traitance doit être complété, paraphé, daté et signé.

Fait en un seul original,

A, le	A Arques, le
Mention (s) manuscrite (s) « Lu et approuvé » Entreprise :	Le président de la FDAAPPMA62
Signature(s) et cachet du (des) contractant (s)	MR SAILLIOT Pascal

NOTIFICATION AU TITULAIRE DU MARCHE

La notification consiste en la remise au titulaire d'une photocopie certifiée conforme du marché. Cette remise peut être opérée contre récépissé ou par lettre avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans le cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A , le

(Signature et cachet)